

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN843

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la deuxième phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« , en Outre-mer, »,

les mots :

« , et singulièrement dans nos territoires d'outre-mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.